

Commission « Économie et innovation »
Rapporteuses : Séverine DUDOT et Carole LE BECHEC

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Accompagner la relance des entreprises bretonnes par des outils de haut de bilan »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

En juillet 2020, bien avant la deuxième vague de la pandémie de Covid-19, le Conseil régional, conscient de la limite des solutions d'emprunt face aux difficultés des entreprises, a voté une enveloppe de 30 M€ dédiés à la création d'outils de renforcement des fonds propres des PME et ETI, en lien avec des partenaires publics et privés. Deux projets répondent aujourd'hui aux enjeux identifiés dans ce cadre : Breizh rebond et Epopée Transition.

1.1. Breizh Rebond

Le fond Breizh Rebond consiste à apporter des capitaux aux entreprises fragilisées et à accompagner leur transformation vers un modèle plus performant, durable, intégrant des engagements RSE. L'intervention pourrait se faire en actions ou en dette Mezzanine. Le projet associe des banques mutualistes, Bpifrance et potentiellement d'autres acteurs, les acteurs privés restant majoritaires. Le budget de la Région sur ce projet serait de 20 M€ pour une enveloppe globale visée de 100 M€ et une ambition de 25 lignes.

1.2. Epopée Transition

Le projet est porté par des entrepreneurs possédant une solide expérience digitale. Un engagement à mobiliser rapidement des ressources pour soutenir les fonds propres d'entreprises françaises sous condition d'un cahier des charges environnemental, social et de bonne gouvernance. Les fonds pourront être souscrits via des supports d'épargne grand public. Il s'agit de proposer un accompagnement très opérationnel.

1.3. Brienne III

La région pourrait souscrire 1 M€ dans ce fonds dédié aux entreprises dont le cœur de métier est la cybersécurité. Cette souscription lui permettrait d'acquérir une expertise dans la société de gestion sur les dossiers régionaux.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER souligne l'intérêt de cette démarche volontariste de soutien aux PME et ETI en Bretagne. Il souligne la complémentarité des deux projets Epopée Transition et Breizh Rebond avec les mesures existantes, ainsi que la rapidité de leur mise en œuvre.

Le CESER suivra particulièrement au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- Sur le projet Breizh Rebond : la labellisation Relance, l'entrée de Bpifrance ainsi que le détail des conditions de sortie ou de transformation de la Mezzanine ;
- Sur le projet Epopée Transition, s'agissant d'un projet à l'échelle du grand ouest, le CESER suivra particulièrement l'atteinte du budget global de 80 M€ fixé pour permettre l'engagement des 10 M€ de la Région Bretagne.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Accompagner la relance des entreprises bretonnes par des outils de haut de bilan

Nombre de votants : 100

Ont voté pour l'avis du CESER : 97

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 3

Viviane SERRANO et David COCAULT (Union régionale Solidaires de Bretagne)

Jean-Marc CLERY (FSU Bretagne)

Adopté à l'unanimité



Intervention de Marie-Christine LE GAL Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Bretagne

Je m'exprime au nom du MEDEF Bretagne.

La situation sanitaire et les décisions prises par l'exécutif pour freiner la diffusion du virus ont conduit à de forts ralentissements voire à des suspensions d'activité conduisant à de fortes hausses des dettes d'entreprise. Très rapidement, nous avons été alertés par nombre d'entre elles sur les difficultés qu'elles pourraient rencontrer pour rembourser les dettes contractées à cette occasion.

Dès lors, est très vite apparue la nécessité de proposer des dispositifs permettant de transformer ces dettes en quasi fonds propres. Aujourd'hui, émergent des dispositifs de cette nature.

Dans ce contexte, nous ne pouvons que souscrire aux outils de haut de bilan proposés par la Région en relation avec plusieurs acteurs, notamment privés.

Cette démarche met toutefois en évidence les difficultés rencontrées par les entreprises françaises, non pas pour emprunter, mais pour lever des fonds afin de se constituer un capital suffisant pour investir, créer, innover, se développer.

Rappelons-le : sans capitaux, une entreprise ne peut se créer, se développer et créer de l'emploi.

Derrière cette question, se pose la question du rapport des français au capital. Il nous semble essentiel de créer un contexte juridique et fiscal favorable à l'investissement des français dans les entreprises. Or, force est de constater que l'environnement proposé aux français les conduit à privilégier les placements sécurisés, de moins en moins bien rémunérés, tels l'assurance vie qui finance en grande partie les déficits publics ou les placements réglementés comme le livret A, le livret de développement durable, le PEL, etc.

A l'inverse, les placements plus risqués, orientés vers le développement des entreprises et de l'emploi, sont moins accessibles, très fiscalisés au point que le rapport bénéfice risque détourne les français du concours qu'ils pourraient apporter au développement économique pour les focaliser sur les placements sécurisés de financement de nos déficits et sur les placements réglementés.

Il nous semblerait opportun de regarder ce sujet, sans idéologie, sans dogmatisme, mais avec pragmatisme, avec réalisme, afin de créer les meilleures conditions possibles du développement des entreprises et de l'emploi.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Séverine DUDOT

Chambre de commerce et d'industrie de région Bretagne

Je m'exprime au nom des CCI de Bretagne.

Le Conseil régional se propose d'abonder des fonds de capital investissement en vue de conforter les fonds propres d'entreprises de taille moyenne ou intermédiaire. Le renforcement en haut de bilan d'un certain nombre de ces entreprises est identifié comme l'un des enjeux économiques et sociaux de l'issue de la crise actuelle, soit pour faciliter leur rebond et les aider à investir, soit pour les mettre à l'abri d'un rachat par une entreprise extérieure à la région avec les risques induits de perte d'un centre de décision, dans un contexte où la concurrence est toujours vive. Un montant de 31 M€ avait été prévu en juillet dans ce but, dont 31 millions seraient potentiellement apportés à trois fonds.

Le Conseil régional joue là pleinement son rôle d'accompagnement stratégique des projets d'entreprise et de confortement de l'économie bretonne, en facilitant la prise de risque de financements privés et en consolidant le tissu productif dans le temps.

Nous nous interrogeons cependant sur les modalités de ces opérations, le rapport du Conseil régional laissant de nombreuses incertitudes.

En premier lieu, il propose des principes mais ne précise nullement les conditions d'entrée de ces fonds dans les tours de table des entreprises, ni la durée moyenne d'investissement envisagée, ni les modalités de sortie des fonds de l'actionnariat. Ces questions sont importantes, car elles détermineront l'intérêt pour les chefs d'entreprise de travailler ou non avec ces fonds, de les considérer ou non comme des partenaires fiables et contribuant au développement de l'activité économique.

De même, la possibilité pour le fonds Breizh Rebond d'intervention en mezzanine peut se révéler très coûteuse en sortie pour l'entreprise et n'est donc pas sans risque pour sa pérennité. Des précisions préalables sur les conditions de transformation de la mezzanine nous paraissent indispensables pour ne pas faire courir des risques élevés pour l'entreprise en cas de moindre croissance que prévu.

Par définition, ces fonds sont investis pour une durée donnée. S'agissant de participations publiques via la dotation de la Région, dans la perspective de renforcement d'entreprises bretonnes à fort potentiel de croissance, le Conseil régional devrait pouvoir indiquer le délai dans lequel il considère nécessaire, en moyenne, cette intervention. Il devrait également envisager les tours de table d'actionnaires lors de la sortie de l'entreprise par le fonds, faute de quoi l'entreprise constituera une proie potentielle pour un acteur extérieur, dont la stratégie ne serait pas nécessairement le développement en Bretagne de l'activité et des emplois.

Par ailleurs, puisqu'il s'agit de dotation de fonds publics, des informations sur les coûts de gestion de chacun de ces fonds pourraient être communiquées. L'obtention du label « Relance » pour le fonds Breizh Rebond permettrait de bénéficier du dispositif de garantie de BPI France.

En dernier lieu, l'enjeu de la consolidation en haut de bilan de PME importantes (soit une partie des 8 000 sociétés de cette taille) et des 155 ETI bretonnes est bien réel. Face à cela, le budget de 31 M€ mobilisé par le Conseil régional peut paraître modeste pour peser au sein de ces fonds aux côtés des partenaires privés et constituer un réel levier.

Une véritable stratégie de soutien en haut de bilan dans le contexte bouleversé que nous connaissons doit pouvoir lever ces interrogations. Je vous remercie de votre attention.